

LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

DE 16H À 23H

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 02/09/2025
EG / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/1109

Événement - Interdiction temporaire de stationnement
Rue Champ Lagarde

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **le LYCEE SAINTE GENEVIEVE** – 2, rue de l'Ecole 78000 Versailles sollicitant une mise à disposition de stationnement pour les autocars transportant les nouveaux élèves pour la rentrée scolaire 2025,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement à cette occasion,

ARRÊTE

Article 1 : **Le stationnement** des véhicules de toute nature **est interdit le mardi 2 septembre 2025 entre 16h et 23h :**

Rue Champ Lagarde, côté des numéros pairs (côté Lycée) entre la rue de l'Ecole des Postes et le rond-point Paul Weil.

Article 2 : Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 18 juin 2025